

Convention triennale (2005-2006-2007) avec la Compagnie PERNETTE - Attribution de subvention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Compagnie PERNETTE (Association «NA») réalise depuis de nombreuses années des créations chorégraphiques. L'audience de la Compagnie a depuis longtemps dépassé les frontières de la région, installant durablement la chorégraphe Nathalie PERNETTE dans le paysage culturel français et international.

Dans un souci de conforter ces acquis et de réaliser une meilleure relation de la Compagnie avec le territoire bisontin et le territoire franc-comtois, il est proposé de signer en liaison avec l'Etat, la Région et la Scène Nationale de Besançon-Planoise, une convention pour trois ans qui permettra à la Compagnie de réaliser un véritable travail d'implantation et d'action culturelle sur le quartier de Planoise et sur le reste du territoire de la commune (stages de formation – projet d'action culturelle sur le thème d'un Cabaret Martien...). Cette relation confortée a pour but de multiplier les approches (Interdisciplinarité – croisement des pratiques amateurs et professionnelles...) et à favoriser le passage d'un palier supplémentaire dans le développement de la Compagnie.

Dans ce cadre, l'Association sera amenée à produire une création au printemps 2006 et à diffuser à l'Espace Planoise une oeuvre de son répertoire fin 2005.

Les trois partenaires (Ministère de la Culture, Région de Franche-Comté et Ville de Besançon) interviendront pendant trois ans par subvention pour supporter financièrement l'opération de la manière suivante :

- Ministère de la Culture : DRAC Franche-Comté : 30 000 € par an
- Région de Franche-Comté : 15 000 € par an
- Ville de Besançon : 9 000 € par an.

La subvention de la Ville est soumise à la règle de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs, le Théâtre de l'Espace s'engage à co-produire pour un montant global de 50 000 € HT les deux créations suivantes :

- «Le Cabaret Martien» : 10 000 € HT en 2005 et 10 000 € HT en 2006
- «Le Repas» : 10 000 € en 2006 et 20 000 € en 2007.

Après avis favorable et unanime de la 5^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le partenariat décrit ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Compagnie PERNETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.